



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1163
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE INTERSECTION
BOULEVARD PIERRE-OUELLET
EMPRUNT DE 5 865 050 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement 2026-1163 concernant l'aménagement d'une intersection – boulevard Pierre-Ouellet – Emprunt de 5 865 050 \$*.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 7 juillet 2026.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville, au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 8 juillet 2026

M^e Alexandra Hébert
Greffière adjointe